

**LA DYNAMIQUE DES MARCHÉS ÉLECTORAUX
PÉRIPHÉRIQUES : LE CAS DES COMMUNES RURALES
DE LA SOMME**

PAR

Sébastien VIGNON

Parce que les analyses journalistiques et politologiques du scrutin municipal en France focalisent quasi exclusivement leur attention sur les grandes villes, elles contribuent à rendre univoques une consultation et une compétition électorales qui, pourtant, sont les moins uniformisées qui soient. Les suffrages sont généralement décomptés et interprétés comme s'ils s'exprimaient dans le cadre national d'une compétition organisée autour d'enjeux exclusivement politiques et animés par des organisations partisans. Les services du ministère de l'Intérieur y contribuent fortement en attribuant à l'ensemble des voix exprimées, et ce même dans les plus petites communes, une signification partisane¹. La présente étude, qui porte sur les élections municipales de 2001 dans les communes rurales de la Somme, entend relativiser cette tendance à « faire parler d'une seule voix » (Lehingue, 2001) des votes produits selon des logiques sociales pour le moins très différenciées.

Certes, de nombreux travaux de sociologie historique, à l'instar des études désormais classiques de Maurice Agulhon et Eugen Weber, ont démontré que la politique est devenue, à partir de la moitié du XIX^e siècle, une dimension essentielle de la vie municipale en milieu rural grâce à une familiarisation avec des pratiques et des

1. En effet, la lecture des résultats définitifs des élections municipales de mars 2001 (2^e tour) délivrés par le ministère de l'Intérieur, nous apprend notamment que 13,35% des suffrages exprimés dans les communes de moins de 3500 habitants du département de la Somme sont recensés comme des voix de gauche, 21,57% comme des voix divers gauche, etc. Je remercie tout particulièrement D. Féret, P. Lehingue, E. Pierru, F. Rangeon et F. Sawicki pour leur(s) lecture(s) critique(s) des versions précédentes de ce texte.

conceptions modernes de la politique déjà en vigueur dans les villes². Pour autant, la diffusion d'idées et de pratiques plus modernes de la politique dans les campagnes doit-elle conduire à considérer comme uniforme et nationalisée la compétition électorale municipale ?

En effet, les travaux de Daniel Gaxie et Patrick Lehingue ont depuis longtemps discuté et relativisé l'hypothèse d'un processus long de nationalisation de la vie politique et d'une homologation fonctionnelle croissante des différents espaces politiques sur le modèle du champ politique central. Ils ont effectivement souligné la spécificité des « champs politiques périphériques » caractérisés par leur indifférenciation et leur extériorité par rapport au « champ politique central » (Gaxie & Lehingue, 1984 : 19-20 ; Lehingue, 1996). Dans les communes rurales, la compétition constituerait un élément indistinct des autres compétitions sociales puisqu'elle unit ou oppose des agents politiquement non professionnalisés intéressés principalement par des enjeux « profanes »³.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES EN MILIEU RURAL : UN OBJET A RÉINVESTIR

Lorsqu'on tente d'avoir une vue générale de l'espace des recherches consacrées aux élections municipales en milieu rural, force est de constater la faiblesse du nombre des apports propres de la science politique en ce domaine. Exception faite de la recherche désormais ancienne de Mark Kesselman sur le pouvoir local et des études d'Isabel Boussard relatives au comportement des ruraux lors des élections municipales (Kesselman, 1972 ; Boussard, 1988 ; Boussard, 1992 et 1997) – qui d'ailleurs ne s'intéressent que partiellement à la configuration des élections –, le legs de la science politique est très modeste, surtout si l'on compare avec les travaux menés sur les grandes villes (Laurent & Dolez, 2002 ; Gaxie & Lehingue, 1984 & Hoffman-Martinot, 1992). Le faible intérêt des politistes pour le pouvoir local en milieu rural, et plus spécifiquement pour le déroulement des élections municipales, est d'autant plus surprenant que 87% des communes de notre territoire sont des communes rurales si on se réfère à la classification opérée par l'INSEE⁴.

2. Weber (1982 et 1983) ; Agulhon (1979). Pour une synthèse sur le thème de la politisation des campagnes, voir notamment Pécout (1994 : 91-125) ; Déloye (1997 : 79 et s.). Sur les processus d'apprentissage de la politique moderne, voir également Guionnet (1997) et Briquet (1997).

3. « Les enjeux politiques, alors indistinctement sociaux, perdent en autonomie ce qu'ils gagnent en réalité pour des agents sociaux d'autant plus disposés à investir (du temps, de l'espérance, de l'indignation, de l'attention et de l'intérêt) qu'ils sont plus concernés » (Gaxie & Lehingue, 1984 : 19-20).

4. L'INSEE procède à la classification des communes rurales à partir du critère exclusif du seuil démographique de 2000 habitants. Il est vrai que ce critère, comme

Fort heureusement, les sociologues n'ont pas eu les mêmes préventions. De nombreuses et grandes monographies de village réalisées dans les années 1960-1970 — on pense notamment aux travaux de Lawrence Wilie, Robert Bages, Huguette Bedenes, Chantal Benayoun, Jean-Yves Nevers, Monique Pastor-Barrué, Marylise Sauzeon, François Silva, Sylvain Maresca ou encore Nicole Chambron et Bertrand Hervieu⁵ — ont mis en évidence le caractère illusoire de l'uniformité de la vie municipale ainsi que la pluralité des formes de compétition que peuvent revêtir les élections municipales au sein des communes rurales. Ces élections permettent en fait l'actualisation et la cristallisation de clivages et conflits locaux qui généralement se superposent et se confondent de manière complexe : oppositions de parentèles, de générations, clivages entre « autochtones » et « nouveaux résidents », entre agriculteurs et fractions urbaines de la population... Des études quantitatives, certes moins nombreuses⁶, ont elles aussi permis de montrer la diversité des compétitions municipales et d'en proposer des facteurs explicatifs, à l'instar de la stimulante enquête réalisée en 1984 par R. Bages et J.-Y. Nevers dans la région Midi-Pyrénées et sur laquelle nous appuierons notre discussion.

Bien qu'elles constituent un terrain d'étude « riche » et complexe à appréhender sociologiquement, les élections municipales en milieu rural n'en demeurent pas moins un « objet pauvre » de la science politique probablement parce qu'elles sont régulièrement et exclusivement présentées en termes de consensus et d'apolitisme. L'objectif de notre étude, qui s'inscrit dans le cadre plus général d'une thèse de doctorat sur le « métier » de maire rural, se situe dans le prolongement des précédentes recherches. Nous avons choisi de tester à nouveau les hypothèses majeures formulées par R. Bages et J.-Y. Nevers, afin de voir si elles peuvent être généralisées dans un contexte spatio-temporel différent : le cadre des élections municipales de mars 2001 dans le département de la Somme.

Deux raisons justifient le choix de ce département comme terrain d'étude. Il est l'un de ceux où l'émiettement communal est le plus important puisqu'il compte 783 communes dont 95% ont une population inférieure à 2000 habitants et dont la grande majorité ne sont pas

(suite note 4) tous les seuils, est contestable car il ne prend pas en considération les caractéristiques culturelles, économiques ou géographiques. Voir notamment Kayser (1989 : 13).

5. Wylie (1962) ; Bages, Bedenes, Benayoun, Nevers, Pastor-Barrué, Sauzeon & Silva (1977) ; Bages & Nevers (1978) ; Maresca (1978) ; Chambron & Hervieu, (dir.) (1974). Voir également le numéro d'*Études rurales* (1976), « Pouvoir et patrimoine au village », 63-64, ainsi que les nombreuses monographies locales présentées au colloque de l'Association des ruralistes français, « Pouvoirs sur la commune, pouvoirs dans la commune », Montpellier, 1983.

6. Bages & Nevers (1985) ; Nevers (1992) ; Bages & Nevers (1997). Une partie de ce rapport de recherche est consacrée aux élections municipales de 1995. Voir également Tarrow (1977).

des communes rurales péri-urbaines⁷. Natif d'une commune rurale de ce département, nous avons pu mobiliser à ce titre un réseau élargi d'interconnaissances nous ayant facilité l'accès au terrain.

L'enquête par questionnaire s'est révélée être la technique la plus appropriée pour, d'une part, recueillir des données homogènes sur les élections municipales soumises ultérieurement à un traitement statistique et, d'autre part, compléter la phase qualitative du dispositif empirique déployé dans le cadre de notre thèse (observation ethnographique dans six bureaux de vote, journal de bord dans quinze communes rurales confié à des « informateurs », recueil de supports de mobilisation électorale pour cent communes, entretiens auprès d'« informateurs », d'élus et de candidats, couverture de la presse locale et dépouillement exhaustif des récits, identification des communes)⁸. Un questionnaire, destiné à produire des données sur la configuration des compétitions locales de 2001, 1995 et 1989, mais également sur la thématique plus générale du « métier » de maire rural, a donc été élaboré et adressé par voie postale mi-avril 2001 aux 744 premiers magistrats des communes du département de la Somme comprenant moins de 2000 habitants⁹.

Si le taux de retour du questionnaire est satisfaisant pour ce type d'enquête puisque 301 maires nous l'ont retourné¹⁰ (soit un taux de réponse de 40%), les réponses doivent cependant être interprétées avec précaution. Soucieux de préserver la rhétorique du consensus local, les maires ont pu être amenés à minimiser les éventuelles divisions. Toutefois, le questionnaire reste l'unique technique d'enquête permettant de disposer d'informations homogènes sur la configuration des compétitions locales. Comme le soulignait déjà J.-Y. Nevers, la non obligation de dépôt des listes et des candidatures en préfecture, le difficile accès aux procès-verbaux des résultats déposés auprès des services préfectoraux et la trop faible fiabilité des informations publiées dans la presse locale rendent quasiment impossible un recueil exhaustif de données sur le déroulement du scrutin et les acteurs de la compétition électorale (Nevers, 1992 : 95 note 8).

Dans leur enquête relative aux élections municipales dans huit départements de la Région Midi-Pyrénées, R. Bages et J.-Y. Nevers analysent la configuration des compétitions locales aux scrutins

7. L'INSEE opère un recensement des communes en 4 pôles : unités urbaines, couronnes péri-urbaines, couronnes multi-polarisées et espaces à dominante rurale. 65% des communes du département de la Somme appartiennent à un espace à dominante rurale.

8. Le journal de bord avait pour objectif la consignation méthodologique et datée des conversations informelles se rapportant au scrutin (supputations sur la composition des listes, spéculations sur les chances des candidats, enjeux en présence, issues évoquées...).

9. Nous avons retenu le seuil démographique défini par l'INSEE.

10. Le questionnaire comprenait 60 questions.

municipaux de 1971, 1977 et 1983 à partir de trois indicateurs mesurant la compétition, la conflictualité et enfin la politisation du scrutin. Le premier est construit à partir de données fournies par les maires sur la configuration des compétitions : le nombre de listes en présence, le nombre de tours et les rapports de force à l'issue du scrutin, c'est-à-dire l'élection de candidats isolés ou de candidats appartenant à des listes différentes. Le second, quant à lui, se donne pour objectif de mesurer l'« ambiance », le « climat », dans lequel s'est déroulée la consultation électorale à partir de l'estimation subjective du maire. Le dernier, enfin, toujours sur la base d'une appréciation très subjective du premier magistrat de la commune, se propose logiquement d'évaluer le degré de politisation du scrutin. C'est donc à partir de la combinaison de ces trois indices que les deux sociologues ont dressé une typologie des communes en fonction des configurations municipales recensées¹¹.

Si comme le souligne Jean-Paul Grémy, « d'une part, on a toujours intérêt à reprendre des énoncés qui ont fait leurs preuves, et d'autre part, on ne peut guère décrire une évolution qu'en comparant les réponses à des questions identiques » (Grémy, 1993 : 174), alors il paraissait logique de reprendre les mêmes indicateurs, et donc quasiment les mêmes intitulés¹², et de les tester sur un autre terrain. Cependant, la construction, et par conséquent l'usage des indicateurs de conflictualité et de politisation ne sont pas sans poser quelques problèmes. D'une part, contrairement à l'indice de compétition qui recueille des informations dont on peut penser qu'elles sont objectives, les deux autres indicateurs ne sont le produit que d'une seule « représentation intuitive » pour reprendre l'expression de Paul Lazarsfeld (1970 : 266), en l'occurrence celle du maire, alors que la compétition électorale oppose souvent plusieurs protagonistes. Le chercheur ne dispose alors que d'un seul « son de clocher », qui plus est celui du vainqueur devenu juge et partie le temps d'un questionnaire, et non de « regards croisés », pour apprécier la configuration des compétitions municipales. D'autre part, les concepts eux-mêmes ont une « signification flottante » (Bourdieu, Chamborédon & Passeron, 1983 : 38) et ne peuvent donc se prévaloir d'être univoques pour l'ensemble des enquêtés, d'où le risque pour le politiste d'emprunter la voie d'une sociologie spontanée en adoptant un raisonnement qui finalement repose sur une catégorie de perception spécifique à chaque agent (*Ibid.* : 36-41). S'ils ne sont pas associés à un travail d'observation ethnographique, le recensement et la quantification systématique des

11. Les quatre principaux types de configurations municipales relevées sont : le type consensuel, le type compétitif, non conflictuel et apolitique, le type compétitif, conflictuel et apolitique et le type conflictuel-politisé (Nevers, 1992).

12. L'intitulé de la question relative à la conflictualité est celui utilisé par Bages et Nevers dans l'enquête relative aux élections municipales de 1995.

élections municipales en modèle consensuel/conflictuel et/ou politisé/non politisé, ne renseignent que partiellement sur les formes prises par ces configurations.

Prenons d'abord le cas de la conflictualité. En l'absence des supports classiques de mobilisation électorale, peu sinon aucun signe d'effervescence sociale ne peut être décelé dans les « campagnes (électorales) à la campagne ». Or, même si « tout semble se passer comme s'il ne se passait rien », les élections municipales en milieu rural génèrent et traduisent une forte effervescence, voire des conflits, qui peut se prolonger bien au-delà des résultats sortis des urnes¹³. Cette dernière ne peut toutefois être appréhendée sans un véritable travail d'analyse ethnographique¹⁴, travail qui permet d'évaluer le plus finement et le plus rigoureusement possible à la fois l'intensité et les formes de conflictualité. Un exemple issu de notre enquête de terrain illustre le caractère conflictuel que peut revêtir la compétition électorale en milieu rural ainsi que l'extrême diversité de la manifestation des antagonismes sociaux et le rôle prépondérant qu'y jouent des agents non intéressés à la compétition. Les extraits de tracts ci-dessous laissent bien transparaître la multiplicité des registres argumentatifs (sphère professionnelle, domestique, sexuelle...) dont les protagonistes usent durant la campagne électorale.

R. est une commune rurale du Santerre de moins de 700 habitants limitrophe du département de l'Oise. Le maire sortant, monsieur L., agriculteur retraité, brigue un second mandat. Sa première adjointe, madame P., a constitué une liste d'opposition sur laquelle figure deux autres conseillers sortants. C'est avec l'un d'entre eux que nous avons pu nous entretenir ; madame P. n'ayant pas souhaité nous rencontrer pour discuter d'un événement qui lui « a fait beaucoup de mal »¹⁵. En effet, pendant la campagne électorale, de nombreux tracts, mettant en cause les deux listes, mais également des lettres anonymes, ont été distribués à certains administrés et des coups de fils anonymes ont été adressés à certains membres de l'opposition par celui qu'on appelle « le corbeau » dans le village. Selon les dires de notre enquêté, des pressions ont également été effectuées par le maire

13. Comme S. Maresca (1984 : 450), nous pensons qu'il est réducteur de limiter la politique locale, définie comme « l'ensemble des relations de concurrence visant à conquérir le pouvoir spécifiquement politique (objectivé dans des mandats municipaux), dans les limites de l'espace local commun (la commune) », à l'acte de vote.

14. « C'est en fait tout un travail préalable d'analyse ethnographique, voire d'observation participante, qui eut été nécessaire permettant la familiarisation avec les enjeux, les acteurs, l'histoire, la pratique électorale propres à telle commune rurale. A défaut, l'apprenti chercheur se borne au constat désabusé de ce « qu'il ne se passe rien », ce qui du point de vue des catégories traditionnelles (« urbano-centristes ») d'enregistrement des matériaux politiques (tracts, affiches, réunions publiques) est au demeurant assez souvent le cas » (Gaxie & Lehingue, 1984 : 73).

15. Propos tenus par l'intéressé lors d'un contact téléphonique. C'est madame P. qui nous communiquera le nom d'un candidat de sa liste avec qui nous entretenir.

sortant sur l'employeur d'un de ses opposants. Ci-dessous des extraits de tracts diffusés lors de la campagne électorale démontrent l'âpreté de la compétition locale¹⁶ :

« Pauvre comme tu crois qu'on va voter pour ta bande de "voyous" exemple J.-L. G. famille de voleurs (voir ses frères et sœurs) et toi, à part parader dans la mairie tu étais incapable de rien faire d'autre tu as quoi comme diplôme ? certificat d'étude ? et les autres de ta bande ?... pareil... kif kif... ». Tract anonyme manuscrit sur une feuille de cahier petit format à spirale et petits carreaux reçu dans la boîte aux lettres d'un candidat de l'opposition.

« [...] Il y a surtout une famille de cul-terreux que je connais spécialiste du travail au noir non rémunéré. En haut de la pyramide, le patriarche, avide et cupide, devenu hélas moitié débile moitié sénile à qui paraît-il personne n'est capable de trouver une qualité. Son épouse, une des deux "vamps" est encore plus méchante que lui, ce n'est pas peu dire. Spécialiste des baisers de Judas, elle peut sans problème vous embrasser quatre fois, six fois, du moment que cela serve ses intérêts. Ils auraient m'a t'on dit plus de vingt maisons à M. D'où vient l'argent ? De la sueur des malheureux et ensuite !! ? [...] Qui y aurait-il encore dans cette équipe de bras cassés ? Le rédacteur en chef du journal communal qui est super faux-cul. Un autre cul-terreux qui est obligé de se servir de ses doigts pour compter, l'intellectuel typé, baraqué comme un Sumo. A moins que ne prenne sa place son épouse, friande de surbousms, nullement portée sur l'eau de Lourdes, plus douée pour le judo que les cours de maternelle [...] ». Tract dactylographié reçu par courrier postal par certains administrés le 06/03/2001 et signé : « Un rescapé du comité de vigilance ».

Quant à l'indicateur de politisation, celui-ci implique inéluctablement une inclination à l'« objectivisme » et ce, dans la mesure où sa construction peut conduire à interpréter de façon systématique dans des catégories politiques (légitimes et instituées) des attitudes et des comportements qui leur sont complètement étrangers¹⁷. Demander à des maires d'évaluer subjectivement le caractère politisé, ou au contraire apolitique du scrutin, qui plus est sans s'interroger sur leurs dispositions à reconnaître un enjeu ou une élection comme politique¹⁸, prive le chercheur de toute réflexion et connaissance sur l'existence de la politisation comme « mode pratique de l'interaction » (Lacroix, 1985 : 499). Par cette opération de classification systématique, et sans remise en question des principes mêmes de construction de l'indicateur, il est condamné à « classer l'inclassable » (Maresca, 1984 : 452) puisque « toutes les fois que le sociologue est inconscient de la problématique qu'il engage dans ses questions, il s'interdit de comprendre

16. Le texte a été reproduit dans sa version originale. Pour des raisons déontologiques, nous avons tenu à préserver l'anonymat des personnes.

17. « Le politisme tend à faire de la réalité politique un univers spécifique, possédant en soi ses propres principes de compréhension et d'explication dont l'objectivisme est la principale manifestation », (Lacroix, 1985 : 485).

18. Voir les analyses de P. Bourdieu sur les conditions sociales de production d'une opinion politique (1977 : 16).

celle que les sujets engagent dans leurs réponses » (Bourdieu, Chamborédon & Passeron, 1968 : 63).

Plusieurs entretiens effectués auprès des candidats têtes de liste lors des dernières élections municipales à D.-B., commune du Santerre comprenant moins de 800 habitants, permet de rappeler l'ambiguïté et le flou relatif dont est l'objet l'indicateur de politisation. Cet indice n'entretient qu'une relation imparfaite avec le phénomène de politisation lui-même ; ce qui rend encore plus contestable l'assimilation mécanique de l'indicateur au phénomène.

De cette étude de cas, il est possible d'observer des usages différenciés de la qualification d'une compétition électorale comme politisée. Il n'est pas rare que les protagonistes se réfèrent à des classements politiques du champ politique central, et au clivage gauche/droite notamment, et ce même si les partis politiques sont généralement absents de la compétition¹⁹. Les candidats n'hésitent pas à afficher leurs préférences partisans et à en attribuer une à leurs concurrents :

« Bon, c'était un conseil municipal de euh de droite et nous on représentait un peu plus la gauche quoi [...]. Même au niveau du conseil, quand il y a des décisions à prendre, euh c'est vrai que, euh il y a des moments, on râlait certainement un peu plus en disant euh "bon là la droite euh vous êtes conservateur [...]" ». Monsieur G., tête de liste de la liste « Pour un D.-B. plus vivant », troisième adjoint sortant.

« On pense que M. M. (tête de liste adverse) c'est un peu (hésitation) euh un partisan de Le Pen hein [...] enfin nous pensons, nous sommes à peu près certains (rires), il ne le dit pas ouvertement quoi [...] moi je suis socialiste, j'ai toujours été socialiste [...] ». Monsieur B., membre de la liste « Pour un D.-B. plus vivant », conseiller municipal sortant.

Mais ces références sont l'objet d'usages multiples. En particulier, elles servent à délégitimer le(s) concurrent(s) (Bailey, 1971). La politique étant présentée comme un mode impropre d'expression des enjeux locaux²⁰, les candidats, et plus particulièrement les maires c'est-à-dire les « vainqueurs » des élections, vont discréditer, voire stigmatiser, leurs opposants, et ainsi déstabiliser leurs ressources électorales en les accusant de politiser le scrutin au détriment des intérêts communaux dont eux seuls assureraient la défense²¹. La politisation du scrutin est ici un enjeu de luttes visant alors à disqualifier les opposants, et ce d'autant plus que ces der-

19. Sur les 301 maires de notre échantillon, seulement 25 (9%) déclarent que les partis politiques ont joué un « certain rôle » ou un « rôle réel » lors des élections municipales de mars 2001.

20. Sur l'adhésion locale à la politique, voir Maresca (1984 : 462-466). Nous nous permettons de renvoyer également à notre mémoire de DEA, Vignon (2000 : 38-56).

21. Cette pratique correspond à ce que M. Merle a nommé « l'apolitisme tactique » (1962 : 44).

niers, ou certains d'entre eux, participent à des activités politiquement orientées à un niveau supra-communal. Cette réaffirmation du primat du « social » par rapport au « politique » constitue une preuve du très grand encastrement de la lutte pour le pouvoir communal dans l'espace des luttes sociales.

« Il y a eu un ou deux membres de l'autre équipe qui ont voulu politiser [...] F.C. (un membre de la liste adverse), est très impliqué. Il est communiste à fond lui et c'est lui qui a essayé d'ailleurs de politiser un petit peu le truc [...] moi j'essaie de dépolitiser au maximum ». Monsieur M., maire de D.-B., commune de moins de 800 habitants, tête de liste de la « liste d'union locale ».

« [...] c'est eux qui nous ont euh décrit comme des communistes [...]. Eux, c'est l'intérêt du village, c'est ceci, c'est cela. Ça a fait assez rire d'ailleurs parce qu'ils nous ont catalogué de communistes alors que le père du maire actuel qui était sans étiquette, eh bien son père était communiste et il était maire ici d'ailleurs pendant longtemps et je sais pas ils ont du oublier ce qu'était le communisme (rires). C'est assez rigolo ce qui peut se dire [...] Ce sont des pratiques qui m'ont surpris [...] Ça a tellement été dit d'une façon euh euh. Comme ça les gens ont ressenti que à la limite être communiste c'était une catastrophe quoi, que euh on ne pouvait pas gérer le village si on était communiste [...] Ce qui nous a fait traiter de communistes, c'est aussi que F.C. est au comité d'entreprise de l'usine SE et il, il y a souvent des grèves. [...] Bon, effectivement, il doit être communiste, il est à la CGT [...] ». Monsieur G., tête de liste de la liste « Pour un D.B. plus vivant », troisième adjoint sortant.

Enfin, dans ces « luttes de classements » (Bourdieu, 1980 : 244 ; Vignon, 2000 : 34-38), la compétition pour l'accès aux fonctions municipales prend la forme d'une lutte pour la hiérarchisation légitime des classements sociaux qui se structure, en l'espèce, autour d'un clivage agriculteurs/non agriculteurs mais aussi, dans le cas d'autres communes qui ont fait l'objet d'un suivi ethnographique, par un clivage nouveaux résidents/anciens résidents ou encore par une opposition de parentèle.

« Ici, dans le village, il y a quand même quelques gros agriculteurs, des grosses fermes et euh bon, dans la mesure où les conseils municipaux auparavant, je ne veux pas dire favorisaient, mais faisaient attention à ces gens quoi. On avait envie qu'il y ait quand même des choses qui soient plus représentatifs au niveau des gens ordinaires au niveau de la commune quoi (ton plus bas). Donc euh sans agriculteurs forcément dans le conseil municipal, sans (euh) que ce soit eux qui régissent tout. Même s'ils sont pas au conseil, de toute façon quand ils ont décidé quelque chose, bon, euh. Donc c'était par rapport à ça quoi [...]. Le village c'est pas seulement les agriculteurs hein. Avant il y avait la sucrerie, il y avait des ouvriers, il y en a encore qui vont travailler ailleurs [...] ». Monsieur G., tête de liste de la liste « Pour un D.-B. plus vivant », 3^e adjoint sortant.

Ces extraits d'entretien montrent bien les limites d'une approche exclusivement quantitative du phénomène de politisation des élections municipales en milieu rural. Ce retour critique sur les

(més)usages possibles des indicateurs effectués, il n'en reste pas moins que ces derniers permettent d'enregistrer des profits cognitifs dans l'appréhension des formes de compétition locale.

ÉLECTIONS SINGULIÈRES OU SINGULIÈRES ÉLECTIONS ?

Grâce aux trois indicateurs de compétition, de conflictualité et de politisation et à une première objectivation statistique, il est possible de mettre en lumière les différentes configurations des élections municipales au sein des communes rurales de la Somme ainsi que les relations qui prévalent entre ces trois dimensions de la compétition locale.

Des élections compétitives

L'indicateur de compétition permet de remettre en cause la représentation ultra-dominante d'une uniformité des espaces politiques villageois. Le constat général qui s'impose à la lecture du tableau 1 est qu'il existe bien une réelle diversité des configurations ; diversité qui vient donc réfuter l'image consensualiste et unanime des élections municipales en milieu rural, à savoir le phénomène de la liste unique.

Tableau 1 : Types de compétition, nombre de tours et panachage²² aux élections municipales de 1989, 1995 et 2001 (% en colonne).

| | 1989 | 1995 | 2001 | Tx variation 2001/1995 | Tx variation 1995/1989 | Tx variation 2001/1989 |
|--------------------------------------|------|------|------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Une seule liste | 28 | 26 | 35 | 35% | -7% | 25% |
| Une liste et des candidats isolés | 22 | 24 | 19 | -21% | 9% | -14% |
| Une liste et une liste incomplète | 20 | 21 | 15 | -29% | 5% | -25% |
| Deux listes | 25 | 22 | 24 | 9% | -12% | -4% |
| Trois listes | 5 | 7 | 7 | 0% | 40% | 40% |
| Deux tours | 53 | 53 | 46 | -13% | 0% | -13% |
| Panachage | 49 | 49 | 39 | -20% | 0% | -20% |

Effectivement, en 2001, le phénomène de la liste unique ne représente qu'un peu plus d'un tiers des situations envisageables (35% plus exactement) alors que dans près de la moitié des cas (46%) deux listes ou plus se sont affrontées pour l'accès aux fonctions municipales. Notons également que dans 19% des cas, des can-

22. Par panachage, nous entendons l'élection de candidats isolés ou de candidats appartenant à des listes différentes.

didats isolés s'opposaient à une liste unique. Si on assimile la présence de candidatures isolées à des élections compétitives, il faut constater que 65% des communes rurales de la Somme qui composent notre échantillon, soit près de deux communes sur trois, ont connu une certaine forme de concurrence lors des dernières élections municipales. Dans 46% des communes, le conseil municipal a été élu à l'issue d'un second tour de scrutin et dans 39% des communes celui-ci comprend au moins un opposant à l'équipe majoritaire.

Lorsqu'on compare les types de compétition en présence lors des élections de mars 2001 avec ceux des consultations de 1995 et 1989, on remarque qu'il n'existe pas de tendance linéaire, de constat univoque à tirer dans la mesure où les variations relevées sont erratiques. Le phénomène de la liste unique tend à augmenter de manière conséquente, + 9 points par rapport à 1995 (soit 35%) et + 7 points par rapport à 1989 (soit 25%) mais pas de manière continue. Paradoxalement, la compétition tend à s'intensifier comme le prouve d'une part le nombre croissant d'élections où au moins 3 listes se sont affrontées (+ 2 points entre 1989 et 2001, soit 40%) et, d'autre part, le fait que le pourcentage d'élections mettant deux listes complètes en compétition soit plus élevé en 2001 qu'en 1995 (+ 9%). C'est finalement la présence de listes incomplètes et de candidatures isolées face à une liste unique qui décroît lors des dernières élections municipales.

Ces premiers résultats relatifs aux types de compétition en présence contrastent assez fortement avec ceux obtenus par R. Bages et J.-Y. Nevers dans leur enquête sur les élections municipales de 1983 en Région Midi-Pyrénées, puisque leur étude démontre une augmentation assez sensible du nombre d'élections compétitives entre 1971 et 1983 (+ 3 points entre 1971 et 1977, + 15 points entre 1977 et 1983). Néanmoins il en est autrement pour les élections municipales de 1989 et 1995. En effet, à la lumière des précédents résultats, il est même permis d'affirmer que les élections municipales de 1989 et de 1995 dans les communes rurales de la Somme ont été plus compétitives que celles de la Région Midi-Pyrénées (+ 17 points pour 1995²³).

L'assimilation quasi-mécanique de l'élection à liste unique (sans candidats isolés) à une élection non compétitive, comme c'est régulièrement le cas lorsque le chercheur ne dispose pas d'une autre information que celle du nombre de listes en présence, semble tout à fait discutable. Cette catégorisation exclut en effet du champ des élections dites « compétitives » le cas des communes dans lesquelles une liste unique brigait les suffrages des électeurs alors qu'une telle configuration n'est en rien exclusive de compétition entre les candi-

23. Le taux d'élection à liste unique lors des élections municipales de 1995 est de 43%, (Bages & Nevers, 1997 : 20).

dat. Pour preuve, ce maire qui précise sur le questionnaire qu'un candidat figurant sur sa liste « *a fait campagne* » contre lui. Des exemples issus de notre enquête de terrain abondent également dans ce sens.

A E., commune de moins de 300 habitants, des colistiers ont respectivement fait du porte-à-porte, technique de mobilisation électorale assez fréquente en milieu rural, en conseillant aux électeurs de ne pas accorder leurs suffrages à celui qu'ils n'estimaient pas « digne » de siéger au conseil municipal et qui pourtant figurait sur la même liste qu'eux. Autre exemple, à P., l'épouse d'un conseiller municipal, dans le cadre d'une discussion avec le maire sortant qui conduisait la liste unique ouverte sur laquelle était présent son conjoint, lui a confirmé que son mari et elle ne voteraient pas pour lui, sans que cela ne surprenne davantage le premier magistrat de la commune qui brigait la fonction pour la troisième fois.

Des études monographiques ont d'ailleurs démontré que les listes uniques pouvaient faire l'objet de compromis et d'alliances conjoncturelles (Bages *et al.* 1977 ; Kesselman, 1972), permettant ainsi au maire de préserver l'illusion d'un quasi-consensus et d'éviter ainsi la constitution d'une seconde liste. Le cas précédemment mentionné en constitue un parfait exemple puisque ce conseiller, qui avait tout au long de la mandature affiché publiquement son opposition au maire, n'hésitait d'ailleurs pas à émettre de virulentes critiques envers l'équipe sortante et confiait même durant la campagne électorale à qui voulait l'entendre qu'il était prêt à constituer ou à rejoindre une liste d'opposition le cas échéant²⁴. La manifestation d'une compétition est encore plus fréquente lorsque la liste comprend plus de candidats que de sièges à pourvoir, c'est-à-dire dans le cas d'une liste unique ouverte (cas de 20 communes sur 105 de notre échantillon²⁵), puisque les colistiers se trouvent là aussi en situation de concurrence les uns par rapport aux autres.

Bref, une liste unique est une condition nécessaire mais non suffisante pour apprécier la situation de non-compétition. Voilà pourquoi celle-ci doit être considérée comme un indicateur d'une situation de non compétition manifeste, mais non comme une situation exclusive de compétition, voire même de conflictualité. Pour preuve, 10% des communes, où une liste unique était présente ont connu, selon l'estimation des maires, des élections qui ont engendré soit une compétition disputée soit des conflits très vifs ayant perduré après le scrutin.

24. Informations recueillies dans le cadre d'une conversation informelle avec le conseiller municipal sortant et son épouse le 10/02/2001.

25. Une question sur la présence ou non d'une liste unique « ouverte », c'est-à-dire une liste qui comprend plus de candidats que de sièges à pourvoir a été également incluse dans notre questionnaire.

Les premiers croisements statistiques²⁶ permettent d'affirmer qu'une commune a d'autant plus de chances d'avoir des élections très compétitives que son nombre d'habitants est plus élevé, qu'elle a déjà connu des élections très compétitives lors de la dernière consultation municipale, que son conseil municipal sortant est hétérogène, que le changement de maire est à l'ordre du jour, et enfin qu'un enjeu est discuté pendant la campagne électorale² et ce, même si peu de maires ont déclaré sa présence (24%).

Il convient toutefois de s'interroger sur la nature exacte de ces enjeux. Effectivement, la dichotomie traditionnellement opérée entre « enjeux (proprement) politiques », qui caractériseraient les enjeux traduits et conçus selon les catégories du champ politique central, et « enjeux sociaux », que constitueraient *a contrario* les enjeux qui ne sont pas spécifiquement politiques (Gaxie & Lehingue, 1984), mériterait d'être affinée au regard des résultats de notre enquête de terrain et de l'extrême diversité des réponses fournies par les maires : « le remembrement », « l'assainissement du village », « la rivalité entre deux candidats », « la construction d'une nouvelle mairie », « retour aux familles anciennement en place ou modernité », « le mauvais travail de la secrétaire de mairie », « les critiques d'opposants aigris ne s'entendant pas entre-eux et ayant fait perdre des voix au maire », « la révision du plan d'occupation des sols », « évincer le maire sortant », « les places d'adjoints », etc. S'il est possible d'affirmer que les enjeux cités par les maires ne sont pas des enjeux proprement politiques, le suivi ethnographique des campagnes électorales et les entretiens réalisés auprès de candidats et/ou informateurs, nous invitent toutefois à opérer une distinction parmi les enjeux dits sociaux. Malgré la frontière ténue qui les séparent parfois, il conviendrait en effet de distinguer, d'une part, les « enjeux pratiques », qui se rattachent directement à la vie et aux préoccupations quotidiennes des administrés (par exemple l'assainissement du village) et, d'autre part, des « enjeux personnels », qui sont, par définition, structurés autour de conflits de personnes (prestige social). Certes, la personnalisation des campagnes électorales, dont les quelques extraits de tracts reproduits précédemment rendent bien compte, peut être, dans certains cas, un mode de mise en forme et de traduction d'« enjeux pratiques ». Il n'empêche que cette personnalisation constitue, dans bien d'autres contextes, un enjeu saillant

26. Nous avons testé les variables suivantes : la taille démographique de la commune, la configuration de la compétition lors des élections municipales de 1995, l'existence de rapports de force locaux (présence d'au moins un conseiller de l'opposition dans le conseil municipal sortant), le changement de maire, la présence d'un enjeu discuté pendant la campagne électorale et l'appartenance (présente ou passée) du maire élu en 2001 à un parti politique. D'autres variables seront testées. Nous disposons en effet pour chaque commune des données des recensements INSEE 1982, 1990 et 1999 et des caractéristiques socio-professionnelles des conseils municipaux et des maires sortants.

27. Faute de place, les croisements statistiques n'ont pu être reproduits.

et exclusif des élections municipales. Ces formes de personnalisation sont difficilement perceptibles pour l'observateur extérieur dans la mesure où elles peuvent être, dans les supports classiques de mobilisation électorale que sont les professions de foi, « sublimées », « transfigurées », « montées en généralité » dans des catégories en apparence pratiques (le dynamisme associatif par exemple) dans l'objectif de rationaliser des considérations personnelles plus ou moins avouables et/ou faiblement mobilisatrices. C'est le cas à C., commune de moins de 150 habitants, où la compétition est structurée autour de rivalités très personnalisées. En effet, il s'agit d'éviter l'élection au conseil municipal, et encore plus au poste de maire, d'un des administrés qui, issu d'une grande famille du village dont le père, maire pendant 30 ans avant d'être battu en 1983, tente à chaque élection de reconquérir la mairie par esprit de revanche. C'est ce que confirme un de nos informateurs, maire de la commune de 1983 à 1995.

« Ça n'est devenu qu'une rivalité personnelle. Tout le temps. Les programmes, si on peut parler de programmes dans une commune, on s'en fout littéralement (déçu). Il n'y a jamais de programmes. Toutes les professions de foi qui ont été faites hein, ça n'a pas d'intérêt, c'est d'une banalité incroyable hein. Mais c'est pour casser les pattes à quelqu'un euh qu'on en veut, des rivalités de familles, des rivalités d'hommes et puis des choses très anciennes (il insiste), et puis ce n'est que ça, que ça [...]. Ici, c'est un cas spécial. Il faut revenir longtemps en avant parce que des élections ça remonte. Même ça passe à travers les générations. La rivalité (très énervé) continue avec les enfants, voire les petits-enfants, bien entendu [...] Parce que tous les six ans, systématiquement il faut détruire, il faut briser des amitiés et briser des familles et même des ménages [...]. C'était une liste manipulée par un homme uniquement dans son intérêt personnel (en colère). Ils ne s'en sont même pas rendus compte [...]».

Des élections conflictuelles et politisées

L'indicateur de compétition a permis d'apporter un démenti empirique au préjugé tenace d'une uniformité du déroulement des élections municipales en milieu rural. Mais quels rapports existe-t-il entre compétition, conflictualité et politisation ? Notre enquête de terrain, rejoignant en cela celle de Bages et Nevers, a permis d'observer que des élections compétitives ne signifiaient pas pour autant des élections conflictuelles et encore moins politisées. C'est à partir d'une objectivation statistique que nous allons tenter d'appréhender la prégnance des relations entre compétition, conflictualité et politisation. Intéressons-nous dans un premier temps au degré de conflictualité des consultations électorales au sein des communes rurales.

Tableau 2 : Evaluation par les maires de la conflictualité des élections municipales²⁸ (% en ligne).

| | "calmes" | "critiques" | "disputées" | "conflits" |
|---|-----------|-------------|-------------|------------|
| Ensemble | 45 | 24 | 10 | 21 |
| Liste unique | 68 | 22 | 3 | 7 |
| 1 liste et des cand. isolés | 57 | 25 | 5 | 13 |
| Deux listes | 22 | 24 | 19 | 35 |
| Trois listes et plus | 19 | 27 | 9 | 45 |
| n = 298 (non réponses exclues) khi 2 = 73.19, ddl = 9, P = 0,00 | | | | |
| Pas du tout politisées | 53 | 53 | 8 | 16 |
| Un peu politisées | 18 | 32 | 16 | 34 |
| Assez politisées | 14 | 29 | 14 | 43 |
| Très politisées | 0 | 0 | 25 | 75 |
| n = 292 (non réponses exclues) khi 2 = 35.48, ddl = 9, P = 0,00 | | | | |

Dans 69% des communes de notre échantillon, les élections municipales de mars 2001 n'ont pas été estimées conflictuelles par le maire. En effet, 45% des maires ont déclaré qu'elles ont « été calmes » et 24% ont estimé qu'elles n'ont suscité que « quelques critiques ». Les communes au sein desquelles les élections ont été jugées « conflictuelles » sont donc minoritaires mais représentent tout de même près d'un tiers des situations, 31% plus précisément. Notons à cet égard la part non négligeable des élections ayant « provoqué des conflits très vifs » qui ont perduré après le scrutin, 21%. Ces conflits ne concernent pas uniquement les individus intéressés directement par la compétition électorale mais également leur famille et leurs proches.

C'est le cas de monsieur et madame P., qui n'étaient pas candidats aux dernières élections municipales à B., commune de moins de 250 habitants, mais qui entretiennent des relations amicales avec le maire sortant. Le couple a effectivement eu la désagréable surprise de retrouver un pantalon tâché d'excréments devant leur porte de maison, pantalon sur lequel figurait un mot portant la signature d'un candidat de la liste d'opposition. Ces conflits engendrent très souvent une dégradation des rapports sociaux au sein de l'espace villageois. Celle-ci se traduit bien souvent, comme l'ont confirmé

28. Réponses à la question : « Les élections municipales de mars 2001 dans votre commune ont-elles : été calmes, donné lieu à quelques critiques, engendré une compétition assez disputée, ou provoqué des conflits très vifs qui ne sont pas encore oubliés à ce jour ? ».

nos observations, par des querelles de voisinage, de famille, la rupture des mécanismes de solidarité, la cessation d'une entraide professionnelle (entre agriculteurs notamment), voire même dans certains cas par des actes de dénonciation et de représailles, ce qui démontre encore l'interpénétration des sphères privée et publique.

A B., le maire sortant nous a confié que quelques jours après sa réélection, alors qu'il circulait dans le village à bord de sa voiture, il a eu la désagréable surprise d'être arrêté par des agents des services des douanes qui souhaitaient contrôler la qualité du gas-oil de son véhicule. Ces derniers, qui n'ont constaté aucune infraction, reconnaîtront être intervenus à la suite d'une « dénonciation ». Pour le maire, il est évident que celle-ci provient d'un de ses concurrents dont l'identité ne lui laisse aucun doute.

Un regard rétrospectif sur les résultats de l'enquête de R. Bages et J.-Y. Nevers relative aux élections municipales de 1983 indique un niveau de conflictualité plus élevé en Région Midi-Pyrénées puisque près de la moitié des premiers magistrats des communes de leur échantillon (48%) avaient estimé que ces élections avaient « engendré une compétition assez disputée » ou « entraîné des conflits très vifs qui ont perduré après le scrutin ». Ce constat n'est cependant pas vérifié pour ce qui concerne la consultation électorale de 1995 dans la mesure où le taux d'élections municipales estimées conflictuelles enregistre un net déclin, -21 points ; ce qui le situe bien en deçà du taux obtenu dans le cadre de notre enquête.

Les deux hypothèses que l'on a cherché à tester concernant les relations entre les trois dimensions de la configuration des compétitions peuvent se formuler ainsi :

- *Plus le nombre de listes en présence est élevé et plus il est probable que l'élection soit estimée conflictuelle par le maire.* Comme le montre le tableau 2, plus le nombre de listes en présence est élevé et plus l'élection a de chances d'être estimée très conflictuelle, c'est-à-dire de provoquer des conflits très vifs qui perdurent après le scrutin, et inversement. Il n'existe cependant pas de relation statistique linéaire entre le niveau de compétition (mesuré ici par le nombre de listes en présence) et les modalités « élections ayant donné lieu à quelques critiques » et « élections ayant engendré une compétition assez disputée ». La dichotomie élections conflictuelles/élections non conflictuelles repose sur le seuil discriminant de deux listes. Le degré de conflictualité cesse effectivement de croître au delà du seuil de deux listes puisqu'une élection a davantage de chances d'entraîner des élections « disputées » lorsqu'elle oppose deux listes (19% des cas) que quand trois listes ou plus s'affrontent (9%). Contrairement à l'enquête de R. Bages et J.-Y. Nevers, la présence de candidats isolés est faible-

ment associée à un degré élevé de conflictualité (18%). Plus surprenant encore, le phénomène de la liste unique n'est pas exclusif de conflictualité puisque 10% des premiers magistrats des communes à liste unique ont estimé que les élections municipales avaient engendré une compétition assez disputée ou provoqué des conflits très vifs. Les rapports entre niveau de compétition et degré de conflictualité sont donc plus subtils qu'une première lecture ne pourrait le laisser penser. Autrement dit, l'intensification de la compétition ne présume en rien du degré de conflictualité perçu ou ressenti par le maire.

La commune de C. en est un bon exemple puisque comme nous l'a confirmé notre informateur, mais également deux candidats aux élections municipales de mars 2001 lors d'entretiens, dans ce village de moins de 500 habitants les élections entraînent toujours des tensions, des conflits et ce, même lorsqu'une seule liste, il s'agissait ici d'une liste unique ouverte, sollicite les suffrages des électeurs comme ce fut le cas en 1989²⁹. Quelques extraits du tract anonyme distribué à la population quelques jours avant l'élection du maire et des adjoints permet d'apprécier le caractère très personnalisé et très conflictuel de la campagne électorale³⁰.

- [...] P. : *mon p. ben quoi tu veux être maire tu manques pas de culot, pour qui tu te prend, foutu dehors de chez F. tu fais pression sur un employé de chez eux pour qu'il vote pour toi, sinon tu lui fait perdre sa place ,c'est comme ça que tu voudrais conduire la commune ? tu rêves, rappelle toi un peu avant de te prendre pour Zorro, ton suicide à la flaque par pendaison ! si peu de ressort et vouloir être maire on aurait tout vu, remarque que certaines personnes pourraient venir te réclamer ce que ta mère empruntait à gauche à droite, en oubliant parfois de rendre, toujours en quête de quelques billets parce que porte monnaie percé, les antécédents mon vieux ça remonte à la surface et ta bonne femme t'as vu sa gueule de morue ?*

[...]

- R. : *Tiens là il ne fallait que toit, abrutie à l'extrême, aussi con que ta collègue aussi cavaleuse et détrousseuse en plus, vlà le village bien loti avec deux femelles du genre... moins que rien...c'est-à-dire moins que de la merde [...] On va vous avoir à l'œil !*

- *Plus l'élection a été estimée politisée et plus il est probable qu'elle ait été conflictuelle.* Au regard du précédent tableau, il apparaît que plus l'élection a été estimée « pas du tout politisée » et plus il est probable qu'elle soit déclarée « calme » (53% des cas) et *a contrario*, plus le scrutin a été jugé politisé et plus il a de chances d'avoir provoqué des conflits très vifs (75% des situations). Notons que, là encore, il n'y a pas de liaison linéaire entre le degré de politisation et les deux autres modalités intermédiaires (« critiques » et « disputées » même

29. Trois listes s'opposaient lors des dernières élections municipales, deux en 1995.

30. Nous avons là aussi reproduit le texte dans sa version originale. Pour les raisons évoquées précédemment, les noms des candidats ne sont pas mentionnés.

s'il est exact qu'une élection pas du tout politisée a beaucoup moins de chances d'entraîner une compétition disputée (8%) qu'une élection « un peu » (16%), « assez » (14%) ou « très » (25%) politisée.

Une première analyse statistique tend à démontrer qu'une commune a d'autant plus de chances de connaître une élection estimée conflictuelle que le conseil municipal sortant est pluraliste, qu'un changement de maire a eu lieu et qu'un enjeu a été discuté durant la campagne électorale. La relation entre taille du marché politique et degré de conflictualité est loin d'être évidente puisque les communes de plus de 800 habitants enregistrent un taux d'élections estimées conflictuelles très légèrement supérieur (36 %) à celui des communes dont la population est inférieure à 150 habitants. Précisons d'ailleurs que le pourcentage d'élections ayant entraîné des conflits très vifs qui ont perduré après le scrutin est identique pour les deux catégories de communes (22 %).

Après avoir présenté la répartition de l'estimation des maires sur le niveau de conflictualité des élections municipales et dégagé ses relations avec les deux autres indicateurs, intéressons nous, maintenant, à l'évaluation de la politisation du scrutin.

Tableau 3 : Evaluation par les maires de la politisation des élections municipales³¹ (% en ligne).

| | Pas du tout politisées | un peu politisées | assez politisées | très politisées |
|---|------------------------|-------------------|------------------|-----------------|
| Ensemble | 79 | 15 | 5 | 1 |
| Liste unique | 93 | 5 | 1 | 1 |
| 1 liste et des cand. isolés | 89 | 7 | 4 | 0 |
| deux listes | 61 | 27 | 9 | 3 |
| trois listes et plus | 76 | 19 | 5 | 0 |
| n = 295 (non-réponses exclues) khi 2 = 38.76, ddl = 9, P = 0,00 | | | | |
| "calmes" | 92 | 6 | 2 | 0 |
| "critiques" | 75 | 20 | 5 | 0 |
| "disputées" | 66 | 24 | 7 | 3 |
| "conflits" | 61 | 24 | 10 | 5 |
| n = 292 (non-réponses exclues) khi 2 = 35.48, ddl = 9, P = 0,00 | | | | |

31. Réponses à la question : « Diriez-vous que les élections municipales de mars 2001 au sein de votre commune ont été : pas du tout, un peu, assez ou très politisées ? »

Sans grande surprise, une très grande majorité de maires (79%) ont estimé que les élections de mars 2001 dans leur commune n'ont pas été politisées. Seulement 15% des élections ont été jugées peu politisées, 5% assez politisées et 1% très politisées. A titre comparatif, dans les enquêtes de R. Bages et J.-Y. Nevers, 45% des maires en 1983 et 65% en 1995 avaient estimé le scrutin non politisé. Il est également intéressant de noter que seulement 16% des maires interrogés adhèrent ou ont adhéré à un parti politique, ce qui ne prédispose pas les édiles ruraux à percevoir en termes spécifiquement idéologiques et/ou partisans l'élection au village.

Les deux hypothèses que l'on a cherché à tester peuvent se formuler ainsi :

- *Plus le nombre de listes en présence est élevé et plus il est probable que l'élection soit vécue comme politisée par le maire.* Le tableau 3 indique clairement qu'il n'existe aucune relation statistique linéaire entre le caractère compétitif des élections municipales et son niveau de politisation et ce, même s'il ne fait aucun doute que l'absence de compétition exclut la politisation du scrutin (93% des cas). Tout ce qu'il est possible de dire finalement, c'est qu'une élection où deux listes briguent les suffrages des électeurs a plus de chances d'être estimée un peu politisée par le maire que toute autre configuration. Même si le tableau 3 montre qu'une élection à deux listes a plus de chances d'être assez ou très politisée, la prudence s'impose dans l'interprétation de par la faiblesse des effectifs des modalités « assez » et « très » politisées.

- *Plus l'élection a été estimée conflictuelle et plus il est probable qu'elle ait été perçue comme politisée.* Le degré de conflictualité est une variable qui influence assez fortement la politisation des élections municipales. Plus les élections ont été jugées calmes et plus il est probable qu'elles n'aient pas du tout été ressenties comme politisées (92%). Inversement, une élection très conflictuelle a plus de chances d'avoir été déclarée assez ou très politisées (15%). Il existe ici une relation statistique linéaire pour chacune des modalités (contrairement à l'enquête de R. Bages et J.-Y. Nevers). Evidemment, là encore, la faiblesse des effectifs de certaines modalités impose une certaine prudence quant à l'interprétation des données.

Les tris statistiques effectués révèlent qu'une élection a d'autant plus de chances d'être estimée « un peu politisée » qu'un enjeu a été discuté pendant la campagne électorale, et à un degré moindre qu'il existe des rapports de force au niveau local, qui se sont traduits par l'élection lors du précédent scrutin de candidats isolés ou de candidats appartenant à des listes différentes, et que le maire est ou a été membre d'un parti politique. Deux raisons peuvent sans doute expliquer la relation entre politisation du scrutin et cette dernière

variable. D'abord, lui-même proche du champ politique central, le maire est donc plus apte et plus intéressé à attribuer une signification politique aux élections municipales. Ensuite, conférer une signification politique à la compétition peut permettre au maire de rationaliser *a posteriori* la présence d'une opposition au sein de la commune. Même s'il n'affiche pas de préférence partisane au niveau communal, le maire va justifier la constitution de listes concurrentes par le fait que les candidats qui y figurent contestent son appartenance partisane. Il faut souligner que la politisation du scrutin, qui reste une modalité rare dans ce type de marché politique, n'est pas liée au seuil démographique de la commune et ce, même si les communes de plus de 800 habitants excluent moins la politisation que les autres et si leurs premiers magistrats estiment plus les élections « assez politisées » que leurs homologues des collectivités de plus petite taille.

Une analyse statistique et ethnographique des élections municipales de mars 2001 dans les communes rurales du département de la Somme laisse transparaître la diversité des formes de compétition qui prévaut sur ces marchés électoraux périphériques et rompt avec la représentation sociale uniforme et univoque de l'élection à liste unique et par conséquent sans compétition et enjeu autre que symbolique. Par-delà les imperfections inhérentes à la construction d'indicateurs dont le degré d'objectivité est très variable parfois, l'enquête quantitative offre la possibilité de répertorier la pluralité des configurations mais aussi de dégager les grandes variables qui les influencent. Des variables qui, certes avec quelques nuances, sont celles que J.-Y. Nevers et R. Bages avaient déjà recensées dans leur enquête sur les élections municipales de 1983 dans les communes rurales de la Région Midi-Pyrénées. Plus généralement, les éléments d'enquête qui viennent d'être esquissés invitent à repenser les usages parfois problématiques du concept de champ politique souvent fétichisé. Ici, comme ailleurs, l'outil perd en signification ce qu'il gagne en extension. Plus grave, son application mécanique conduit à manquer tout simplement la spécificité même de notre objet d'étude. En effet, si, avec D. Gaxie, on définit les champs politiques comme « des espaces de compétition distincts, différenciés et relativement autonomes au sein desquels des agents spécialisés s'affrontent autour d'enjeux spécifiques » (Gaxie, 1992 : 15), alors rien ne permet de considérer comme tels les communes rurales. Une observation attentive du déroulement des élections municipales au sein de ces communes montre que les éléments constitutifs de la notion de champ politique ne caractérisent pas la situation de ces dernières. Le seul critère qui permet finalement d'assimiler la compétition municipale en milieu rural à un champ politique, même périphérique, réside dans la conquête de trophées politiques objectifs dans les mandats municipaux. Les marchés électoraux périphériques ne sont effectivement pas des espaces de compétition

distincts, indifférenciés et autonomes, comme l'a prouvé notamment le très fort encastrement de la lutte pour le pouvoir municipal dans l'espace des luttes sociales, et par conséquent la primauté du social sur le politique à tous les niveaux. Ce que conforte, d'une part, la nature des enjeux en présence dans les campagnes électorales, enjeux dont on a pu constater qu'ils n'étaient pas spécifiquement politiques mais pratiques et/ou personnalisés et, d'autre part, la non spécialisation et la non professionnalisation des agents qui s'opposent dans le cadre de cette compétition électorale. Le concept de « champ politique périphérique » est un raccourci langagier qui engendre sa réification et, par conséquent, des usages routinisés mais parfois inadaptés, de certaines catégories d'analyse.

RÉFÉRENCES

Agulhon, M. (1979) *La République au village. Les populations du Var de la Révolution à la IIe République*, Paris : Seuil.

Bages, R., Bedenes, H., Benyayoun, C., Nevers, J.-Y., Pastor-Barrué, M., Sauzeon, M. & Silva, F. (1977) *Les élections municipales de mars 1977 dans cinq communes rurales*, Centre de recherches sociologiques de Toulouse le Mirail.

Bages, R. & Nevers, J.-Y. (1978) Choix des élus, systèmes d'opposition et enjeux locaux dans les luttes municipales à la campagne, *Économie rurale* 128.

Bages, R. & Nevers, J.-Y. (1985) *Maires et communes rurales à l'heure de la décentralisation*, rapport de recherche, GREMAR, Université de Toulouse le Mirail et CNRS.

Bages, R. & Nevers, J.-Y. (1997) *Les municipalités des petites communes face à la diversification du milieu rural. Enquête dans la Région Midi-Pyrénées*, Maison de la recherche, Université de Toulouse Le Mirail.

Bailey, F.-G. (1971) *Les règles du jeu politique*, Paris : PUF.

Bourdieu, P. (1977) Questions de politique, *Actes de la recherche en sciences sociales* 16.

Bourdieu, P., Chamboredon, J.-C. & Passeron, J.-C. (1983) *Le métier de sociologue*, Paris/La Haye : Mouton [1968].

Boussard, I. (1988) Le comportement des ruraux lors des élections municipales de 1983, *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 35.

Boussard, I. (1992) Le comportement des ruraux lors des élections municipales de 1989, in B. Hervieu (dir.) *Les agriculteurs aux urnes*, Paris : L'Harmattan.

Boussard, I. (1997) Le comportement des ruraux lors des élections municipales de juin 1995, *Économie rurale* 237.

Briquet, J.-L. (1997) *La tradition en mouvement. Clientélisme et politique en Corse*, Paris, Belin.

Chambron, N. & Hervieu, B. (dir.) (1974) *Le pouvoir au village*, Paris X, Groupe de recherches sociologiques.

Déloye, Y. (1997) *Sociologie historique du politique*, Paris : La Découverte.

Gaxie, D. (1996) *La démocratie représentative*, Paris : Montchrestien.

Gaxie, D. & Lehingue, P. (1984) *Enjeux municipaux. La constitution des enjeux politiques dans une élection municipale*, Paris : PUF-CURAPP.

Grémy, J.-P. (1993) Questions et réponses : quelques résultats sur les effets de la formulation des questions dans les sondages, *Sociétés contemporaines* 16.

Guionnet, C. (1997) *L'apprentissage de la politique moderne. Les élections municipales sous la monarchie de Juillet*, Paris : L'Harmattan.

Hoffman-Martinot, V. (1992) La participation aux élections municipales dans les villes françaises, *Revue française de science politique* 42 (1).

Kayser, B. (1989) *La renaissance rurale. Sociologie des campagnes du monde occidental*, Paris : Armand Colin.

Kesselman, M. (1972) *Le consensus ambigu. Étude sur le gouvernement local*, Paris : Cujas.

Lacroix, B. (1985) Ordre politique et ordre social. Objectivisme, objectivation et analyse politique, in M. Grawitz & J. Leca (dir.) *Traité de science politique*, vol. 1, Paris : PUF.

Laurent, A. & Dolez, B. (2002), dir., *Le vote des villes. Les élections municipales des 11 et 18 mars 2002*, Paris : Presses de Sciences po.

Lazarsfeld, P. (1970) *Philosophie des sciences sociales*, Paris : Gallimard.

Lehingue, P. (1996) *L'analyse des transactions électorales. Problèmes de méthodes*, thèse de doctorat de science politique, Université de Picardie Jules Verne.

Lehingue, P. (2001) Faire parler d'une seule voix. Les élections municipales des 11 et 18 mars 2001, *Regards sur l'actualité* 270.

Maresca, S. (1978) Les élections municipales de mars 1977 à Lixières, *Études rurales* 69.

Maresca, S. (1984) Le territoire politique, *Revue française de science politique* 34 (3).

Merle, M. (1962) L'inventaire des apolitismes en France, in G. Vedel (dir.) *La dépolitisation. Mythe ou réalité*, Paris : Armand Colin.

Nevers, J.-Y. (1992) Entre consensus et conflits. la configuration des compétitions aux élections municipales dans les communes rurales, *Revue française de sociologie* 33 (4).

Pécout, G. (1994) La politisation des campagnes au XIX^e siècle, *Histoire et sociétés rurales* 2.

Tarrow, S. (1977) *Between Center and Periphery. Grassroots Politicians in Italy and France*, New Haven : Yale U.P.

Vignon, S. (2000) *Le malaise des maires ruraux. Éléments pour la déconstruction d'une idée reçue*, mémoire de DEA de sciences administratives et politiques, Université de Picardie Jules Verne, Amiens.

Weber, E. (1982) Comment la politique vint aux paysans : a second look at peasant politicization, *American historical review* 87 (2).

Weber, E. (1983) *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale 1870-1914*, Paris : Fayard.

Wylie, L. (1962) *Un village du Vaucluse*, Paris : Gallimard.

Wylie, L. (1970) *Chanzeaux, un village d'Anjou*, Paris : Gallimard.

